

2 novembre 2010

10.180

Motion du groupe libéral-radical**Plus d'efficacité dans l'administration cantonale**

Le concept de management de l'administration cantonale mériterait bien d'être revu afin de gagner en efficacité. A nos yeux, l'organigramme de l'administration cantonale est bien trop vertical pour qu'un traitement efficace des dossiers puisse se faire. Il arrive encore trop fréquemment que les interlocuteurs des administrés ne peuvent leur fournir une réponse et doivent en référer à un chef qui doit trop souvent en référer à un autre chef... Il est temps que ce système change, que les agents publics de l'Etat de Neuchâtel obtiennent des compétences et soient responsabilisés.

Les instruments à disposition que sont l'enveloppe budgétaire et le mandat de prestation doivent être utilisés. Ces instruments permettent de déléguer des compétences et de fixer des objectifs clairs aux prestataires de l'Etat. Ces outils de pilotage sont fondamentaux pour gérer avec efficacité l'appareil administratif. La délégation permet de rapprocher le pouvoir de décision opérationnelle du citoyen et n'enlève en rien la capacité de conduite stratégique de l'Etat par le politique.

Afin de mesurer l'évolution de l'efficacité dans le temps et servir de base à des objectifs d'amélioration, des indicateurs de rentabilité simples doivent être mis en place dans toutes les entités. Ils doivent si possible aussi être utilisés pour du benchmarking intercantonal.

Voici quelques exemples d'indicateurs financiers par secteur:

- formation: coût net par personne et formation;
- police: coût net par habitant;
- service des automobiles: coût net par véhicule;
- etc.

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier les mesures qui pourraient être prises et d'en faire rapport au Grand Conseil.

Signataires: J. Amez-Droz, B. Haeny, L. Schmid, E. Robert-Grandpierre, F. Monnier, A. Meyrat, J.-B. Steudler, C. Hostettler, D. Cattin, A. Obrist, Ch. Imhof, B. Keller, D. Humbert-Droz, J. Frésard, Ph. Haeberli, F. Jaquet, Y. Botteron, A. Ribaux, T. Michel, I. Weber, C. Gueissaz, S. Menoud, J.-C. Guyot, P.-A. Monnard, P.-A. Steiner, P. Ummel et P. Castella.